

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 12 novembre 2013 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bernier	Roger Bélanger
Lucie Fréchette	Paul-Éloi Dufresne
Denise Lauzière	Ginette Moreau

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell.

Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

13.11.1 Ouverture de la séance ordinaire du 12 novembre 2013

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

13.11.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 novembre 2013

Il est proposé par Lucie Fréchette et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 12 novembre 2013.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 novembre 2013.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2013.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt des déclarations assermentées des Élus.
 - 5.2 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des élus.
 - 5.3 Dépôt du rapport mensuel d'octobre 2013.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 Règlement 13-881 – Citation du Manoir Maplewood aux biens patrimoniaux.

7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption des comptes à payer pour octobre 2013.
 - 7.2 Renouvellement des assurances de dommages.
 - 7.3 Libération d'une partie de la retenue – Travaux Western – Lewis à Horizon.
 - 7.4 Cotisation annuelle UMQ.
 - 7.5 Assurances accident.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 8.1 Renouvellement du contrat avec Acceo solutions Inc.
9. **SERVICE DU GREFFE**
 - 9.1 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014.
 - 9.2 Nomination des membres du C.A. de l'OMHW.
 - 9.3 Formation du comité consultatif en urbanisme.
 - 9.4 Formation du comité de démolition.
 - 9.5 Nomination au Transport Adapté Pour Nous.
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Permission d'entreposage pour l'équipe du Biathlon.
11. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 Nomination du Maire-suppléant.

COMMUNIQUÉS ET INFORMATIONS DU CONSEIL.
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

12. VARIA
13. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 novembre 2013.
14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 3 décembre 2013 À 19 HEURES.

Adopté

13.11.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour. – Aucune intervention.

13.11.4 Adoption du procès verbal du 1^{er} octobre 2013

Il est proposé par Denise Lauzière et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal du 1^{er} octobre 2013 tel que présenté.

13.11.5 Dépôt de documents

- 13.11.5.1 **Dépôt des déclarations assermentées des élus.**
- 13.11.5.2 **Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des élus.**
- 13.11.5.3 **Dépôt du rapport mensuel d'octobre 2013.**

13.11.6 **Adoption de règlement**

13.11.6.1 **Adoption de règlement – Règlement 13-881- Citation du Manoir Maplewood.**

ATTENDU QUE Mme Denise Lauzière a donné, le 1^{er} octobre 2013, un avis de motion visant la citation du Manoir Maplewood aux biens patrimoniaux;

ATTENDU QU' Un avis public a été publié dans l'édition du 12 octobre 2013 du journal La Voix de L'Est, invitant toute personne intéressée à se prononcer sur ce projet de citation;

ATTENDU QU' Une réunion du comité du Patrimoine a été tenue le 22 octobre 2013, visant les motifs de la citation dudit immeuble.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte le règlement intitulé « Règlement n°13-881 visant la citation du Manoir Maplewood, sis au 26, rue Clark.

Adopté

13.11.7 **Finances et administration**

13.11.7.1 **Finances et administration – Adoption des comptes à payer pour septembre 2013.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de septembre 2013;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour septembre 2013 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

13.11.7.2 **Adjudication de contrat – Assurances de dommages.**

ATTENDU QUE La Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue à l'automne 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

ATTENDU QUE Cette entente doit maintenant être renouvelée;

ATTENDU L'appel d'offres réalisé pour le Regroupement des villes de l'Estrie;

ATTENDU Les recommandations du consultant, **René Laporte & Associés inc.**, à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui est de l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 200 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 125 000\$.

En conséquence,
il est proposé par Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo octroie le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada Inc.:

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Cie AIG Canada	BFL Canada Inc.
Bris des machines	RSA	BFL Canada Inc.
Délits	Cie AIG Canada	BFL Canada Inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's	BFL Canada Inc.
Responsabilité complé.	Lloyd's	BFL Canada Inc.
Responsabilité municipale	Cie AIG Canada	BFL Canada Inc.
Automobile des propriétaires	Cie AIG Canada	BFL Canada Inc.

Que la Ville de Waterloo verse, pour le terme du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014, la prime de la Ville soit 39 127\$ plus les taxes applicables au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Canada Inc.

Que le Conseil municipal de Waterloo autorise le Maire, le Directeur général ou leur remplaçant à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adopté

13.11.7.3

Finances et administration – Libération d'une partie de la retenue – Travaux rue Western – Lewis à Horizon.

ATTENDU QUE La compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay a obtenu le contrat de réfection de la portion de la rue Western comprise entre les rues Lewis et Horizon ;

ATTENDU QUE Ce contrat était fait en considération d'un montant de 1 758 366.48\$;

ATTENDU QUE La totalité des sommes dues à Excavation St-Pierre & Tremblay ont été payées à mesure que la Ville recevait les décomptes progressifs, à l'exception de la retenue de 5%;

ATTENDU QUE Cette retenue de 5%, représentant un montant de 87 918.32\$ devrait normalement être libérée, suite à l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU QUE Certaines déficiences ont été mentionnées à l'entrepreneur, lequel a dû apporter des correctifs au cours de l'été 2013;

ATTENDU QUE La conformité de ces travaux ne pourra être constatée qu'au printemps 2014.

En conséquence,
il est proposé par Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de libérer une somme de 57 918.32\$, avant taxes, soit un montant de 65 375.31\$.

Que le Conseil municipal demande au service de la Trésorerie de conserver une retenue spéciale de 30 000\$ jusqu'au printemps 2014.

Adopté

13.11.7.4

Finances et administration – Cotisations annuelles UMQ.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo est membre de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE L'UMQ réclame à ses membres une quote-part annuelle au montant de 2 548.37\$, laquelle propose également une tarification au Carrefour du capital humain au montant de 4 835.85\$.

En conséquence,
il est proposé par Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le versement de la quote-part annuelle de l'Union des Municipalités du Québec qui s'élève au montant de 2 548.37\$ taxes incluses.

Que le Conseil municipal autorise également le versement d'un montant de 4 835.85\$ pour la tarification au Carrefour du capital humain, pour un total de 7 384.22\$, taxes incluses.

Adopté

13.11.7.5

Finances et administration – Assurances accident pour les pompiers, brigadiers et premiers répondants.

ATTENDU QUE Les assurances accident pour les pompiers, brigadiers et premiers répondants viennent à échéance le 1^{er} décembre 2013;

ATTENDU QUE La compagnie Lemieux, Ryan & Associés, laquelle assure déjà ces personnes propose, pour le terme du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014, de renouveler le contrat pour les 29 pompiers, 16 premiers répondants et 2 brigadiers pour un montant de 1 976\$ plus les taxes applicables.

En conséquence,
Il est proposé par Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise Mme Suzanne Simard à signer le renouvellement d'assurance accident pour les pompiers, brigadiers et premiers répondants pour le terme du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 pour un montant de 1 976\$ plus taxes applicables.

Adopté

13.11.8

Adjudication de contrat

13.11.8.1

Adjudication de contrat – Acceo Solutions Inc.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de service avec GFI Solutions d'affaires, laquelle œuvre maintenant sous la dénomination d'Acceo Solutions Inc.;

ATTENDU QUE Ledit contrat est renouvelable annuellement et qu'il vient à échéance et que la Ville de Waterloo désire reconduire ce contrat pour l'année 2014.

En conséquence,
il est proposé par Denise Lauzière
et résolu unanimement :

D'autoriser le Maire et le Greffier à signer le renouvellement des contrats de soutien aux logiciels et progiciels de la cour municipale au montant total de 7 720.01\$, plus taxes.

Soutien au logiciel et progiciels du service de la comptabilité au montant de 14 467.13\$ plus taxes.

Que ces montants, totalisant la somme de 22 187.14\$, soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

Adopté

13.11.9

Service du greffe

13.11.9.1

Service du greffe – Établissement du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014.

ATTENDU QUE L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil d'une municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence,
il est proposé par Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Waterloo, ces séances se tenant le mardi et débutant à 19 heures :

7 janvier 2014	4 février 2014	4 mars 2014
1 ^{er} avril 2014	6 mai 2014	3 juin 2014
8 juillet 2014	19 août 2014	9 septembre 2014
7 octobre 2014	4 novembre 2014	2 décembre 2014

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à la Loi.

Adopté

13.11.9.2

Nominations sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Waterloo.

Il est proposé par Roger Bernier et résolu unanimement :

De mandater les personnes suivantes pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation :

- Paul-Éloi Dufresne;
- Ginette Moreau;
- Huguette Ouellette;

Ces nominations font l'objet d'un mandat de quatre ans.

Adopté

13.11.9.3

Service du greffe – Nomination par le Conseil municipal des membres du CCU.

ATTENDU QUE Le règlement 86-483 et ses amendements stipulent que le conseil doit, par résolution, nommer annuellement les membres du comité consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU QUE Les membres citoyens suivants sont nommés au sein du comité : monsieur Yvon Lemire, monsieur Daniel Boivin et monsieur Pierrick Robitaille;

ATTENDU QUE Les membres conseillers suivants sont nommés au sein du comité : madame Lucie Fréchette et monsieur Roger Bernier;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal agira comme secrétaire régulier du comité sans droit de vote.

En conséquence, il est proposé par Ginette Moreau et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo procède à la nomination des personnes précédemment citées comme membres à part entière du comité consultatif d'urbanisme.

Que l'inspecteur municipal agisse comme secrétaire régulier du comité.

Adopté

13.11.9.4

Service du greffe – Nomination par le Conseil municipal des membres du Comité de démolition.

ATTENDU QUE Le conseil doit, par résolution, nommer annuellement les membres du comité de démolition;

ATTENDU QUE Les membres conseillers suivants sont nommés au sein du comité : madame Lucie Fréchette et monsieur Roger Bélanger;

ATTENDU QUE Le Maire et le Directeur général sont nommés d'office à ce comité;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal agira comme secrétaire régulier du comité sans droit de vote.

En conséquence,
il est proposé par Roger Bernier
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo procède à la nomination des personnes précédemment citées comme membres à part entière du comité de démolition;

Que l'inspecteur municipal agisse comme secrétaire régulier du comité.

Adopté

13.11.9.5

Service du greffe – Nomination par le Conseil municipal des membres du C.A de Transport adapté pour nous.

ATTENDU QUE Le conseil doit, par résolution, nommer un membre du Conseil afin que ce dernier siège au C.A. de l'organisme Transport adapté pour nous;

ATTENDU QUE Mme Denise Lauzière occupait cette fonction, durant les deux mandats qui viennent de se terminer;

ATTENDU QUE Monsieur Paul-Éloi Dufresne est nommé pour siéger à ce Conseil d'administration.

En conséquence,
il est proposé par Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo procède à la nomination de monsieur Paul-Éloi Dufresne au Conseil d'administration de Transport adapté pour nous.

Adopté

13.11.10

Aménagement et urbanisme

13.11.10.1

Aménagement et urbanisme – Permission d'entreposage pour l'équipe de Biathlon.

ATTENDU QUE Le corps de cadet de la marine royale du Canada 291 de la ville de Waterloo a mis sur pied une équipe de Biathlon à l'automne 2012;

- ATTENDU QUE Depuis sa mise en place, les membres de l'équipe se sont mérités plusieurs titres dans de nombreuses compétitions dont dernièrement à Rock Forest;
- ATTENDU QUE Pour permettre aux athlètes de cette discipline olympique d'évoluer et de se dépasser, il y aurait lieu d'implanter un parcours sur le territoire de Waterloo;
- ATTENDU QUE L'école secondaire Wilfrid-Léger est détentrice d'un important terrain qui se prêterait à la mise en place d'une telle infrastructure;
- ATTENDU QUE Le professeur d'éducation physique, M. Martin Ladouceur, œuvre présentement dans cet établissement scolaire et est une sommité dans le ski de fond et est prêt à faire bénéficier les élèves qui désirent pratiquer cette discipline;
- ATTENDU QUE L'été dernier, le corps de cadet a réalisé une levée de fonds afin d'amasser les sommes nécessaires pour défrayer les coûts de mise en place et d'entretien du futur circuit qui pourra être accessible à la population;
- ATTENDU QUE Que pour réaliser ces travaux, il faudra de la machinerie et qu'elle devra être entreposée à proximité. L'entreprise de transport Michael Duff va offrir un conteneur pour remiser ces équipements;
- ATTENDU QUE La ville pourrait héberger le conteneur pendant la saison hivernale sur le terrain des travaux publics et permettre ainsi l'accès au responsable de l'entretien du parcours pour qu'il puisse effectuer son travail le moment voulu.

En conséquence,
Il est proposé par Roger Bélanger
et résolu unanimement

Que La Ville de Waterloo accepte et approuve l'entreposage du conteneur qui accueillera les équipements nécessaires pour l'entretien du parc de ski de fond sur le terrain des travaux publics pour la saison hivernale de 2013-2014.

Adopté

13.11.11

Ressources humaines

13.11.11.1

Ressources humaines – Nomination d'un maire suppléant pour une année, à compter du 1^{er} novembre 2013, jusqu'au 31 octobre 2014 et remplaçant du maire à la MRC.

Il est proposé par monsieur le Maire
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal nomme madame Denise Lauzière
maire suppléante pour une année, à compter du premier
novembre 2013 au 31 octobre 2014;

Madame Lauzière est également mandatée pour remplacer
monsieur le Maire à la table de la MRC de la Haute-Yamaska en
l'absence de celui-ci.

Adopté

Communiqués et information du conseil

La période suivante est réservée aux membres du Conseil afin
qu'ils émettent leurs communiqués et information du domaine
municipal.

Les Conseillers et conseillères remercient la population.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent
dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent
se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom
et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller
qu'ils désirent interroger.

M. Jean-Yves Desbiens, demande l'état du déficit actuariel

M. Normand Desjardins demande de quelle façon un citoyen peut
s'impliquer dans un comité.

13.11.12

Varia

13.11.13

Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Roger Bélanger, la séance ordinaire
du 12 novembre 2013 est levée à 19h27.

13.11.14

Prochaine assemblée

Mardi, le 3 décembre 2013 à 19 heures.

Maire

Greffier